

- F.** En matière de tuberculose, les animaux de plus de 12 mois présentent une réaction négative de moins de six semaines à une intradermo tuberculination simple ou comparative, uniquement s'ils proviennent des cheptels suivants :
- cheptels ayant retrouvé leur qualification depuis moins de 10 ans après avoir été reconnus atteints ;
 - cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque a été constaté avec un animal ou un troupeau atteint de tuberculose ;
 - cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque est constaté avec un foyer confirmé de tuberculose dans la faune sauvage ;
- G.** En matière de rhino trachéite infectieuse – vulvo-vaginite pustuleuse (IBR-IPV), ils présentent une sérologie individuelle négative à une épreuve ELISA « anticorps totaux » effectuée sur un prélèvement de sang dans les 21 jours au plus précédant l'entrée sur le salon
- H.** En ce qui concerne la BVD, les animaux :
- Soit bénéficient d'une garantie « non IPI » attribuée selon un critère conforme au Cahier des Charges BVD 01 ACERSA (version A) ;
 - Soit présentent :
 - un résultat négatif à une analyse individuelle en antigénémie ELISA sur biopsie cutanée ;
 - **OU** un résultat négatif à une analyse PCR sur prélèvement de sang (matrice sang total ou sérum, analyse individuelle pour les bovins de moins de 3 mois), ou sur biopsie cutanée ;
 - **OU** un résultat positif à une analyse sérologique individuelle ELISA anti-P80 (= anti-NS3), effectuée sur sang, à un âge supérieur ou égal à 6 mois.
- I.** Ne jamais avoir constaté à ce jour de cas clinique ou de résultat d'analyse sanguine positive en Besnoitiose. (A attester par le vétérinaire sanitaire et l'éleveur)

III. Aptitudes des animaux au transport :

Les animaux susvisés sont aptes à effectuer le transport prévu, conformément aux dispositions du règlement (CE) N° 1/2005.

Le transport :

Nom du transporteur:

Adresse:.....

Lieu de destination: ST-ETIENNE 42 000 / PARC DES EXPOSITIONS

| | |
|--|---|
| <p>Le transporteur atteste que les animaux ont été chargés dans un véhicule préalablement nettoyé, désinfecté et désinsectisé.</p> <p>Date :</p> <p>Signature du transporteur et cachet</p> | <p>L'éleveur atteste exacts les renseignements fournis et s'engage à prévenir l'organisateur en cas de problèmes sanitaires apparus après signature du présent certificat.</p> <p>Date :</p> <p>Signature de l'éleveur</p> |
|--|---|

| | | |
|--|--|---|
| <p>Le Groupement de Défense Sanitaire certifie que les animaux de la liste précédente remplissent les conditions énoncées aux points I B 5, II G – H</p> <p>Date :</p> <p>Signature et cachet</p> | <p>Le vétérinaire sanitaire certifie les autres points du certificat sanitaire.</p> <p>Date :.....</p> <p>Signature et cachet</p> | <p>Le directeur de la DD(CS)PP de provenance</p> <p>Date :</p> <p>Signature et cachet</p> |
|--|--|---|

